



REGLEMENT DE LA COURSE LA MARATH'YONNAISE

Le club Marath'Yon Nature et l'association Marath'Yon 85 organisent le dimanche 5 mai 2024 à La Roche sur Yon la **20ème** édition de la course nature LA MARATH'YONNAISE.

Les épreuves « course nature » : 14 km, 25 km et 42 km

Nouveauté 2024 : 42 km par **équipes de 3 ou 4** coureurs :

- 14 km : le parcours suit la vallée de l'Yon jusqu'à Moulin Crépet, fait une boucle par le village de la Potinière avant de revenir pour partie par le même chemin à la Vallée Verte.
- 25 km : le parcours emprunte en majorité celui du 14 km, rejoint le Moulin de Rambourg à Nesmy avant de revenir à la Vallée Verte.
- 42 km solo et 42 km par équipe de 3 ou 4 coureurs : le parcours s'effectuera sur une boucle de 6 km.

Une marche de 10/12 km se proposée et suivra la vallée de l'Yon.

Les parcours se déroulent essentiellement sur des chemins. Les coureurs devront se conformer au règlement du code de la route pour les secteurs goudronnés. Les accompagnateurs à vélo sont interdits.

2 ravitaillements fournis par l'organisation seront mis à disposition sur les parcours du 12 et 24, ils devront être consommés sur place. Un ravitaillement à l'arrivée sera disponible à l'arrivée pour tous les participants. La nature nous accueille, respectons-la :

- nous faisons le choix de ne plus distribuer de gobelets, merci de vous équiper.
- des poubelles seront disposées à la sortie des ravitaillements et sur le site d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours sans préavis, si nécessaire, voire d'annuler la course en cas de force majeure.

Chronos 2023 :

6km : Homme : Théo ALLANO (25mn33s) / Femme : Rachel LUSSON (34mn30s)

12 km : Homme : Jean-Philippe MAHEAU (44mn02s) / Femme : Emilie VINCENT (58mn01s)

24 km : Homme : Cyrille VALLAIN (1h32mn05s) / Femme : Charline MARTINEAU (2h02mn58s)

42 km : Homme : Nicolas TRAINEAU (3h03mn35s) / Femme : Sandrine LEVRON (4h10mn34s)

Les inscriptions sont limitées à 400 sur le 12 km, 200 sur le 24 km, 100 sur le 42 km solo, 100 équipes sur le 42 km et limitées à 200 sur le 10 km marche. Pas d'inscription sur place pour les courses natures le jour des épreuves.

Les épreuves sont ouvertes aux concurrent.es né.es avant le 5 mai 2008 pour le 12 km, le 5 mai 2006 pour le 24 km et le 42 km (autorisation parentale à fournir obligatoirement pour les mineurs) sous réserve de :

- Être titulaire d'une licence FFA Athlé compétition, Athlé running, pass J'aime Courir à l'exclusion des autres licences FFA. Photocopie de la licence en cours de validité à fournir.
- La licence FF TRI n'est plus acceptée depuis le 01/01/2019 sauf mention "course à pied en compétition".
- Fournir pour les non licenciés FFA l'original (ou la photocopie) d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date du 5 mai 2024.
- **Aucune autre licence sportive ne sera acceptée.**

Toute inscription incomplète (absence de photocopie de certificat médical ou de licence, de paiement) ne pourra être prise en compte par l'organisation. Remboursement pour problème de santé, avec certificat médical obligatoire ; le comité d'organisation gardera 2€ de frais de gestion.

L'inscription peut se faire via le site espace-competition.com ou via un bulletin d'inscription disponible sur le site marathon85.fr. Le bulletin et le certificat médical seront adressés à :

- Nicolas CHAUVIERE
- 10 rue LAPLACE
- 85000 LA ROCHE SUR YON
- Avant le 2 mai 2024 accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du club MARATH'YON NATURE.

TARIFS : ils seront majorés de **3€ à partir du mois d'avril** pour faciliter l'organisation.

Périodes	Participant.es	14 km	25 km	42 km	42 km équipe
Février/Mars	Non Licenciés	14 €	16 €	23 €	38 €
	Licenciés	12 €	14 €	21 €	
Avril/Mai	Non Licenciés	17 €	19 €	26 €	48 €
	Licenciés	15 €	17 €	24 €	

Inscription 'Marche' sur place, 5€ ou 6€ avec un lot 'Marath'Yonnaise' à régler le matin.

Le retrait des dossards s'effectuera à la Maison de quartier de la Vallée Verte, 10 avenue Pablo Picasso entre 7h et 9h. Les participants devront apporter leurs épingles.

Le départ :

- Maison de quartier de la Vallée Verte,
- A 8h pour le 42 km en solo et par équipes puis 9h pour les 14 et 25 km,
- Départ libre pour la marche entre 8h et 10h,
- Echauffement : pour des raisons de sécurité, il doit se faire exclusivement dans la Vallée Verte.

L'arrivée :

- Maison de quartier de la Vallée Verte
- Un trophée sera remis aux trois premières et premiers de chaque course.
- Lots à tous les arrivants. Pas de classement par catégorie
- Services : Bar, sandwiches (paiement CB), WC.
- Pour la 20^{ème}, un **concert gratuit** et de la **restauration rapide** seront proposées après les épreuves.

*Nous soutenons les associations **ROUL'YON** et **Grandir Ensemble Noirmoutier** qui seront présentes sur le 14 km en Joëlette. Nous effectuerons un don à ces deux associations à la fin des épreuves.*

ASSURANCE : Les participants licenciés FFA sont assurés en responsabilité civile et en individuelle accident par l'assurance liée à leur licence. Pour l'ensemble des autres participants, l'organisation a souscrit auprès de l'AIAC courtage, une assurance en responsabilité civile. L'organisation recommande à ces mêmes participants de souscrire une assurance individuelle accident auprès de leur compagnie d'assurance.

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

DROIT A L'IMAGE : Les concurrents autorisent les organisateurs de La Marath'Yonnaise ainsi que leurs partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

ASSISTANCE MEDICALE : Des secouristes seront présents sur le parcours et à l'arrivée. Un médecin sera présent sur le lieu de départ et d'arrivée.

LITIGES : Un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. Sa décision sera sans appel. Les coureurs ne disposant pas de dossard ne pourront prendre le départ. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.